

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission Ressources Humaines pour la création d'une mission relative au commerce et à la proximité.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, après la fête d'été pour les militants payée par les lyonnais, voici, si j'en crois la rumeur, le temps de remercier une commerçante du 6<sup>e</sup> qui vous a soutenu durant votre campagne.

Ceci est pour nous inacceptable.

D'autant que la mission telle que définie dans votre rapport à savoir « développer un lien de qualité avec les acteurs du commerce sur les questions de proximité » nous paraît relever du rôle des adjoints d'arrondissement, déjà indemnisés par ailleurs.

Aussi, en ces temps de disette budgétaire et, alors que votre majorité est confrontée à des arbitrages douloureux, est-il bien utile de verser 800 € nets par mois pour 10 heures de travail hebdomadaire sur ce sujet ?

Enfin, sur le même sujet, nous demandons régulièrement en commission un état récapitulatif des effectifs de votre Cabinet qui nous est tout aussi régulièrement promis mais pas remis jusqu'ici.

Au bilan social 2007, votre Cabinet comprenait, suivant les pages, entre 143 et 147 personnes. Les chiffres varient. Où en est-on aujourd'hui et quelle masse salariale cela représente-t-il ?

Par conséquent, nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je ne sais pas, moi je n'ai jamais vu 143 ou 147 personnes. Si c'est effectivement l'ensemble de ceux qui sont assistants, c'est...

Mme BALAS Laurence : ...c'est dans le bilan social, page 37.

M. LE MAIRE : Mais il y a l'ensemble des personnels de mon Cabinet et ce nombre est répertorié sur mon Cabinet à moi. Donc si vous voulez que j'enlève l'ensemble de vos assistants, je veux bien Madame Balas. Sur le reste, Mme Fondeur ?

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : La Ville de Lyon souhaite développer un lieu de qualité avec les acteurs du commerce et tout particulièrement sur les questions de proximité dans certains secteurs

où il n'y a pas ou plus d'associations de commerçants. C'est pourquoi, il vous est proposé de créer cette mission accessoire qui ne nécessite pas un temps plein. La personne pressentie connaît parfaitement bien le milieu associatif, elle a démissionné de son poste actuel et fera l'interface efficacement entre les services municipaux et la délégation du Commerce et de l'Artisanat. On ne peut donc que se féliciter de l'arrivée d'une véritable professionnelle qui pourra intervenir dans un secteur où il n'y a pas d'associations de commerçants.

Mme BALAS Laurence : C'est scandaleux, les avis divergent sur le sujet !

M. LE MAIRE : Madame Chevassus, Madame Balas, vous pouvez vous exprimer si vous le souhaitez.

Mme CHEVASSUS MASIA Nicole : Vous savez, Monsieur le Maire, que je ne suis pas vindicative par principe et par nature mais là, à la personne que je pense effectivement, nous ne sommes pas d'accord. Il y a eu une autre association qui s'est créée et qui marche aujourd'hui avec près de 70/80 adhérents, alors que dans l'association de cette personne, il n'y avait personne, zéro adhérent. Alors aujourd'hui, je trouve un peu malvenu effectivement par ce truchement de la payer pour quelque chose qu'elle a démolie au cours des années. Et là, je suis très formelle sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à la disposition de l'Association et donc je rencontrerai, lorsqu'ils le souhaiteront, les responsables de la nouvelle association ; ce n'est pas le travail dont nous allons la charger, Madame Chevassus.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon et Lyon Démocrate – MODEM ont voté contre. Mme Perrin-Gilbert s'est abstenue.)

(Adopté.)